

RÉUNION DU 03 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le trois février à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 28 Janvier 2016

Date d'affichage de la convocation : 28 Janvier 2016

Présents :

M. BOISSIER Eric, M. BOURREL Christian, M. FOURNIER Claude, Mme FROMENT Valérie, Mme MALIGORNE Karine, M. MARTINEZ José, Mme MAZEL Marianne, Mme PELLET Marie-José, M. ROUSSEL Guillaume, Mme SAUVELET Jacqueline, M. TRENQUIER Vladimir, Mme VEYRET Marie-José, Mme VOEUX-MONIN Béatrice.

Absents excusés :

Mme LE BOULCH Ingrid (procuration Mme VEYRET Marie-José)
M. NEGRE Eric (procuration Mme PELLET Marie-José)

Secrétaire de séance :

Mme MALIGORNE Karine

N°01/2016 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2016 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

M. BOISSIER Eric vote contre.

M. BOISSIER souhaite qu'on remplace dans la délibération n°01 la phrase « selon eux, c'est au préfet ou au maire de prendre une décision sur cette question et non au conseil municipal par délibération » par « cette décision appartient au maire et au préfet et non au conseil municipal ».

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

N°02/2016 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Janvier 2016
- Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 03 Février 2016
- STEP : Demande d'ouverture d'une procédure de type « loi sur l'eau »
- Rupture du Contrat d'Apprentissage
- Questions diverses

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'unanimité

N°03/2016 – STEP : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE TYPE « LOI SUR L'EAU »

Mme Marie-José PELLET, Maire, rappelle au conseil municipal qu'un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre de Natura 2000 du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Junas a été réalisé.

Elle expose qu'il convient de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir donner récépissé de déclaration ainsi que prévu par les articles L.214-1 à L.214-6 code de l'environnement.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable au dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre de Natura 2000 du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de JUNAS ;
- De demander l'ouverture d'une procédure de type « loi sur l'eau » ;
- De mandater Madame le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : oui à l'unanimité

N°04/2015 – RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour répondre au vœu de l'apprenti, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la rupture du Contrat de d'Apprentissage à compter du 22 janvier 2016. Ce contrat avait été signé le 01 juillet 2014 et devait se terminer le 31 juillet 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : oui à l'unanimité.

FIN de séance à 19h30 .